

# INFORMATION A LA POPULATION DU .....

## Bientôt chez nous : les nouveaux compteurs LINKY et GASPAR..... non merci !

### C'EST UN RISQUE NON NÉGLIGEABLE POUR NOTRE SANTÉ ET NOS FINANCES !

ERDF va prochainement généraliser l'installation des compteurs connectés (« intelligents ») ou « smart meter », les compteurs **Linky**. De même pour le gaz (**Gazpar** avec zone ATEX) et ensuite pour l'eau. Ces compteurs ne rendront aucun service supplémentaire aux utilisateurs qui devront en supporter les coûts ! Par ailleurs il existe des risques avérés, techniques, d'intrusion sur la vie privée et surtout pour la santé.

Nous devons nous informer, informer nos voisins, famille, amis, ... et **résister**. L'Allemagne refuse ces compteurs, ce n'est plus obligatoire en Belgique, en Angleterre, au Canada, ils sont démontés en Californie..

Ces compteurs « intelligents » permettent de mesurer la consommation instantanée en temps réel de chaque appartement et maison en envoyant les données par Courant Porteur en Ligne, jusqu'au transformateur, puis par GSM vers les opérateurs. La technique CPL consiste à ajouter une modulation basse à moyenne fréquence sur les installations de distribution et domestique. Il en résulte un champ électrique non négligeable, car nos installations ne sont pas prévues pour cela (il faudrait des fils blindés).

**Pour les opérateurs, l'intérêt** est de connaître très finement les consommations instantanées pour mieux optimiser les réseaux, et de réguler les pics de consommation par délestage. Par ailleurs les compteurs traditionnels ne mesurent pas l'intégralité de la consommation (« Cos Ø »), cette perte est déjà prise en compte dans le prix de l'électricité, ce ne sera plus le cas avec ces nouveaux compteurs électroniques et on nous la facturera une seconde fois. Enfin il sera possible de gérer la puissance souscrite à distance, sans intervention manuelle.

Il n'y aura plus de relevés manuels, donc 2000 emplois supprimés dans un premier temps.

L'investissement en France est estimé à 7 Milliards d'Euros, sans compter l'obsolescence (15 ans maximum par rapport à 40 à 60 ans aujourd'hui).

### Les Risques sont importants.

De nombreux cas d'incendie spontané de ces compteurs, des pannes non expliquées de matériel existant (TV, ordinateur, domotique...), immédiatement après l'installation de ces nouveaux compteurs ont été signalés. La sensibilité des compteurs ne tolère aucun dépassement de puissance, il disjoncte !

Les bilans financiers sont défavorables pour le consommateur, dans tous les cas votre facture va augmenter. Il faudra bien payer les investissements et le renouvellement plus fréquent du matériel!

Il y a risque de piratage des données, voire du réseau à grande échelle, possiblement un black-out.

C'est une intrusion majeure dans la vie privée, il est en effet possible de savoir si le logement est occupé ou pas, par combien de personnes, quels sont les appareils en service, ... y compris par les hackers et cambrioleurs.

Les risques sanitaires : augmentation imposée des rayonnements dans chaque habitation, sans possibilité de coupure par l'utilisateur. En effet les signaux CPL injectés vers les compteurs se propageront dans toutes les installations domestiques, jour et nuit. Par ailleurs cela nécessite l'installation supplémentaire de milliers d'antennes GSM. Tous ces rayonnements sont classés « potentiellement cancérigène » et vous n'aurez plus le choix de les couper.

Tous ces risques techniques et sanitaires sont explicitement rejetés par ERDF dans leurs nouvelles conditions générales de vente 2015 et non pris en compte par les assurances (exclusion des risques liés aux CEM).

**Que faire ?** Il faut s'informer et informer nos proches et surtout propager l'information. Consulter les sites spécialisés (Robin des Toits et l'association régionale Antennes31.org, Next-up, ...).

On peut s'opposer à l'installation de ces compteurs, pas de pénalité financière si refus, mais attention, il y a des cas de passage en force en France. Les mairies (ou groupement de communes) sont propriétaires des installations entre les concentrateurs et les particuliers, on doit donc leur notifier qu'ils seront tenus pour responsables en cas d'incidents. Différents modèles de lettres types, à envoyer à ERDF et au maire de votre commune en recommandé AR sont disponibles au travers des liens ci-dessous.

La difficulté c'est qu'il faut résister au niveau des quartiers et des villes ; en effet si vous refusez le compteur mais que tous vos voisins l'acceptent, alors les signaux CPL rentreront quand même chez vous !

### Associations :

- L'antenne locale : <http://antennes31.org/>
- Robin des toits : <http://www.robindestoits.org/>
- Next-up : <http://petition.next-up.org/>
- Le site de Stéphane Lhomme : <http://refus.linky.gazpar.free.fr/>